



## Géographie thématique

### - Géographies du politique

#### **Appréhender les différentes acceptions du politique avec un regard géographique**

Depuis la réforme de l'agrégation de géographie en 2002, seules deux questions de géographie thématique ont accordé une place importante au politique (« Géographie des conflits » et « Frontières »), à travers des approches centrées avant tout sur des enjeux de pouvoirs. La question « Géographies du politique » élargit les analyses, le politique « *recouvrant l'ensemble des phénomènes qui ressortissent à l'organisation de la gestion et de la régulation collective de la société* » (G. Prévélakis, 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*).

Le mot « politique » est complexe car polysémique, sachant que les différentes acceptions du terme doivent être appréhendées, au sens large, dans le cadre de la question « Géographies du politique ».

Si l'on considère le terme politique en tant qu'adjectif, celui-ci désigne ce qui a trait aux formes de gouvernement, à l'organisation du pouvoir et à son exercice. En tant que substantif, et dans un sens strict, le politique renvoie à ce que désigne le terme anglais *polity*, à savoir le champ social régulé par les pouvoirs, traversé par des conflits relevant des intérêts divergents de la société et arbitrés par la puissance publique. Le politique est donc un ensemble d'instances institutionnalisées qui permettent le « vivre ensemble » et de résoudre ces conflits.

Au féminin, le terme politique est plus contingent : évoquer « la politique » revient en effet à désigner l'ensemble des activités, des interactions et des relations sociales qui se développent et se structurent en vue de la conquête et de l'exercice du pouvoir. La politique renvoie à la lutte concurrentielle pour la répartition de ce pouvoir (*politics* en anglais). Englobant tous les mécanismes de la compétition politique pour le pouvoir, la politique doit aussi s'entendre comme la scène sur laquelle débattent, s'allient ou s'affrontent un ensemble d'acteurs pour conquérir et exercer ce pouvoir.

Enfin, une politique ou des politiques (publiques) renvoient aux formes d'action concrètes des pouvoirs publics et à leurs moyens visant à satisfaire des attentes de la vie en société (en anglais *policy* ou *policies*) et ce, dans des domaines d'intervention très divers.

Ce sont toutes ces dimensions qui sont à prendre en compte dans le cadre de la question de programme « Géographies du politique », afin d'embrasser la pluralité des approches et des objets étudiés. Dans cette perspective, le politique constitue un objet géographique dont il convient d'analyser les traductions spatiales et les enjeux en termes de recompositions territoriales, tout en s'interrogeant sur son appréhension par les géographes, à travers une grande diversité de méthodes et de positionnements.

#### **Confronter les débats épistémologiques dans les géographies du politique**

##### - **Dépasser le cadre étatique sans pour autant l'ignorer**

Si l'échelle de l'État, voire de la Nation, a été longtemps privilégiée par les géographes qui s'intéressent au politique, la discipline intègre désormais d'autres échelles et cadres pour appréhender cet objet dans toute sa diversité. Les géographies du politique mobilisent ainsi une grande variété d'acteurs et questionnent leurs représentations et leurs stratégies. Il s'agira de rendre compte de ces dernières au regard des alliances, des partenariats, des tensions ou des conflits à l'œuvre.

À l'échelle mondiale ou macro-régionale, alors que les pouvoirs étatiques se recomposent à l'aune de trajectoires plurielles (verticalisation / centralisation *versus* décentralisation / différenciation / fédéralisation), des structures de gouvernance internationale dépassent désormais le cadre des États. Depuis 1972 et le premier Sommet de la Terre onusien, une gouvernance du développement durable s'est progressivement planétarisée : la prise de conscience de la fragilité et de la finitude des écosystèmes est désormais acquise et de grandes conférences climatiques internationales scellent des engagements majeurs de la part des États (Agenda 21, transition environnementale, réduction des GES, etc.).

Entre échelles locale et mondiale, l'impact territorial des politiques développées par les associations régionales interétatiques mérite aussi d'être étudié, en ce qu'elles ouvrent sur un nouveau rapport à l'action politique. L'Union européenne en offre l'exemple le plus abouti, à travers lequel on peut analyser les processus politiques



de (co-)décisions et les politiques communautaires de soutien économique et de développement / aménagement (P. Chevalier, G. Lacquement, F. Santamaria, etc.) à l'aune de recompositions territoriales à toutes les échelles (G. Baudelle, B. Elissalde, etc.).

À une échelle infra-étatique, l'aménagement du territoire peut aussi être appréhendé à travers une grille de lecture géopolitique, notamment à l'échelle locale (M. Bailoni, Ph. Subra, etc.). Dans ce cadre, le rôle politique des collectivités et des acteurs locaux est renforcé et se complexifie, comme l'ont montré, entre autres, C. Ghorra-Gobin aux États-Unis à travers l'importance grandissante des États fédérés et des métropoles, ou encore R. Le Goix à travers le rôle des acteurs publics, des acteurs privés et de leurs partenariats dans les projets d'aménagement urbain (F. Ascher, S. Rode). La diversité des choix politiques et des modalités de fabrique de la ville mérite ainsi d'être soulignée (A. Choplin, V. Clerc, G. Fauveaud, P. Guinard, etc.).

- **Porter un regard épistémologique sur les géographies du politique**

La question « Géographies du politique » permet de situer la discipline géographique au carrefour de champs disciplinaires connexes (sciences politiques, droit, économie, sociologie, aménagement...), l'enjeu étant de mettre la dimension spatiale au centre du questionnement sur le politique. Elle invite à interroger les clivages et les articulations entre les différentes approches du politique, notamment entre géographie politique et géopolitique. Dans son ouvrage *Géographies du politique*, J. Lévy (1991) indique que le cœur de la démarche de la géographie politique serait constitué par l'étude des enjeux démocratiques, tandis que la géopolitique, selon son fondateur Y. Lacoste, étudie les rivalités de pouvoir sur un territoire. Ces différenciations disciplinaires qui reposent sur la fonction que l'on attribue à l'espace (cadre, théâtre ou enjeu) ont longtemps entretenu des querelles épistémologiques et constitué des « *lignes de faille* » tenaces à l'intérieur de la famille géographique » (Rosière, 2007). Au-delà de cette divergence, on cherchera à identifier les complémentarités de ces deux approches. La revue *Hérodote* (créée en 1976) a notamment permis de diffuser une vision géographique de la géopolitique qui dépasse une approche souvent confisquée par l'histoire, les sciences politiques ou le droit. Cette entrée par l'espace propose, entre autres, de réfléchir à la question des conflits armés ou encore à l'implication de certains choix politiques sur des logiques d'aménagement. Quant à la revue *L'Espace politique* (fondée en 2007), elle met en exergue une citation de H. Lefebvre : « *Il y a politique de l'espace parce que l'espace est politique* ». Les publications abordant les géographies du politique ne se limitent pas à ces deux revues : il s'agit bien de mobiliser tous les champs de la géographie traitant du politique au sens large (géographie politique, géopolitique, mais aussi géographies économique, sociale, culturelle, de la santé, etc.), en dépassant les clivages et en confrontant les discours et les méthodes des géographes.

Il est de coutume de dire qu'en France, contrairement à un F. Ratzel rédigeant en 1897 l'ouvrage précurseur *Politische Geographie*, les géographes ont longtemps été rétifs à investir le champ politique. Il ne faut toutefois pas oublier les articles et les réactions de A. Demangeon, P. Vidal de la Blache (dans *La France de l'Est* notamment) ou encore J. Ancel face aux écrits des géopoliticiens allemands et aux récupérations nationalistes et guerrières en Europe (K. Haushofer). Les géographes ont cependant chronologiquement privilégié la genèse d'une géographie politique (A. Siegfried ou J. Gottmann) avant d'entrer dans une démarche plus spécifiquement géopolitique, autour de la figure d'Y. Lacoste. Si un renouveau de la géographie politique française intervient dans les années 1970 autour des travaux d'A.-L. Sanguin, P. Claval ou encore C. Raffestin, cette impulsion est d'abord venue des auteurs anglophones, notamment états-uniens (voir notamment les travaux de J. Agnew à ce sujet). On peut attendre des candidats une connaissance minimale de quelques revues anglophones majeures dans le champ (*Political Geography, Annals of the American Geographers, Geopolitics, Space and Polity...*) et les grandes lignes des travaux de géographes tels que N. Pounds, J.R.V. Prescott, J. Agnew, P. Taylor, G. Toal, K. Mitchell ou encore K. Cox, même si le cadre francophone reste au cœur de la préparation du concours<sup>1</sup>. Il s'agira notamment d'interroger l'influence des approches anglophones dans les recherches menées en France sur les enjeux politiques liés par exemple au post-colonialisme.

<sup>1</sup> Dans le cadre de la préparation au concours de l'agrégation externe de géographie sur les « Géographies du politique », afin de limiter la charge de travail pour les candidats comme pour les préparateurs, il n'est pas attendu de connaissance approfondie de la littérature étrangère non traduite en français.



### Le politique : des objets géographiques pluriels

Au-delà des enjeux épistémologiques, les géographies du politique invitent à se pencher sur une grande pluralité d'objets d'étude, dont certains sont ici présentés, sans prétendre à l'exhaustivité. Il s'agira de mobiliser et d'interroger des concepts-clés fondateurs de la géographie politique, de la géopolitique et de la géographie au sens large : pouvoir (mais aussi État et acteurs au sens large), territoire et ses déclinaisons (territorialité, territorialisation), frontière, point chaud, échelle, lieu ou encore représentation. L'inscription de différentes formes de pouvoirs dans l'espace et la manière dont ils façonnent, contrôlent et légitiment des territoires (et inversement) sont des entrées importantes dans les géographies du politique, depuis les travaux de P. Claval (1978, *Espace et pouvoir*) ou de C. Raffestin (1980, *Pour une géographie du pouvoir*), sans pour autant limiter les géographies du politique à des géographies du pouvoir. L'un des enjeux de la question de programme est d'analyser la capacité des acteurs décisionnels dans leur pluralité (jusqu'aux individus-citoyens) à faire des choix politiques, et d'en interroger les enjeux et les conséquences sur le plan spatial. Dans ce cadre, les frontières restent un objet central du politique, dont les mouvements sélectifs d'ouverture et de fermeture (notamment celle consécutive à l'expansion mondiale de la Covid-19 depuis mars 2020) ont des implications territoriales multiples. Enfin, l'analyse multi-échelles est incontournable, devant être replacée dans les tendances de réarticulation et redéfinition des échelles (*rescaling*). La notion de lieu (*place*) traduit dès lors à la fois la considération plus récente d'une échelle micro-géographique et d'approches davantage « par le bas » dans le rapport des individus aux lieux.

#### - **Jeux de pouvoirs et de puissance**

Le politique implique l'intervention d'acteurs institutionnalisés, inscrits dans des jeux de pouvoirs et de puissance, dans des approches relevant généralement de la géopolitique, de la géographie politique, de la géographie économique ou encore de la géoéconomie.

La géographie électorale est un angle d'attaque important pour analyser, à différentes échelles, la dimension spatiale des jeux de pouvoirs entre partis politiques et les recompositions à l'œuvre au regard de l'évolution des votes, comme le montrent par exemple les travaux de M. Bussi ou de J. Rivière, ou les clivages sociaux et sociétaux vus à travers le prisme des résultats électoraux – tel le référendum britannique du 23 juin 2016 sur le maintien dans l'Union européenne (M. Bailoni).

À l'échelle des États, le politique s'incarne dans des territoires de pouvoirs plus ou moins décentralisés, parfois profondément recomposés par des processus de fusions ou de scissions territoriales. Certains pouvoirs ont particulièrement modelé et façonné les territoires : en Afrique du Sud, le régime d'Apartheid a découpé le territoire à la fois sur le plan national (création des *bantoustans*) et à l'échelle locale et intra-urbaine (*townships*), au nom d'une idéologie politique fondée sur le racisme et la séparation des races, en assignant des populations dans certaines parties du territoire. Plus généralement, la question des découpages territoriaux, des maillages ou encore de la néotoponymie (F. Giraut, M. Houssay-Holzschuch) mérite d'être abordée. Elle révèle en effet la volonté de contrôle du politique sur l'espace, afin de servir des logiques de séparation, de rééquilibrage des inégalités ou encore d'effacement d'un passé politique que l'on souhaiterait oublier.

Étudier la géographie de la puissance revient à raisonner en termes de combinaison de facteurs de puissance, de principes d'influence et de domination (*hard*, *soft* et *smart power*), de volonté d'exercice de la puissance (dans un but hégémonique, impérialiste ou de *leadership*), de capacité à s'affirmer par la nuisance (*sharp power*) et d'analyse de la mise en œuvre de stratégies d'action de grande envergure.

La guerre est l'une des premières manifestations de puissance de la part de l'État et elle intéresse le géographe pour différentes raisons. D'une part parce que l'ajustement aux conditions du terrain fait partie des clés de la victoire et que la géostratégie militaire permet de décrypter les priorités opérationnelles dans les conflits armés. D'autre part parce que les modalités des conflits évoluent : à la classique guerre conventionnelle se surimposent de nouvelles conflictualités asymétriques dans lesquelles les acteurs militaires non étatiques (milices, groupes terroristes...) déstabilisent des États en mettant en œuvre de nouvelles territorialités, s'appuyant par exemple sur des zones grises ou sur le cyberspace (travaux de D. Dory, R. Baudouï, F. Douzet, etc.).

Le rôle des acteurs non-étatiques démontre que les politiques de puissance ne sont pas l'apanage des seuls États. En effet, les entreprises privées - et notamment certaines firmes transnationales - sont amenées à jouer un rôle essentiel dans les mutations (géo)politiques du monde. Certains secteurs économiques pèsent plus que d'autres dans ces recompositions à l'œuvre, à l'image de la finance internationale qui impose, par l'ampleur de



ses logiques propres, de nouvelles dynamiques spatiales, de nouveaux rapports de force aux acteurs politiques et induit même une nouvelle phase dans le processus de mondialisation à partir des années 1980. Au-delà de leur stratégie de conquête des marchés basée sur des logiques d'intelligence territoriale, certaines firmes transnationales peuvent être des relais directs de la puissance des États et participer pleinement à la construction de sphères d'influence des puissances dominantes, comme dans le cadre de la « Chinafrique » (Ph. Hugon, etc.) ou dans le domaine de l'information, de la communication et du numérique dominé par les GAFAM et autres BATX (J. Nocetti, A. Cattaruzza). Cette réflexion sur la place des acteurs économiques - et plus généralement de l'économie - dans les questions politiques et géopolitiques est abordée par la géoéconomie (E. Luttwak, P. Lorot).

- **Des politiques publiques à l'interface de champs d'action multiples**

L'action politique s'incarne dans des politiques publiques touchant une grande diversité de domaines : aménagement et urbanisme, politiques sociales, économiques, migratoires, etc. Chacune d'elles s'inscrit dans des schémas de pensée et des cadres d'action liés à des postures idéologiques fondées sur une perspective d'intégration ou de différenciation, voire de sélection, sur des idéaux d'égalité / d'équité ou de compétitivité / concurrences entre les territoires. La diversité des acteurs à l'œuvre implique des débats, des alliances, des oppositions, voire des situations de conflictualité plus ou moins marquées.

Pour prendre l'exemple des politiques économiques, celles-ci sont d'abord des politiques sectorielles de soutien à l'activité productive ou encore des politiques d'attractivité, mais elles jouent un rôle déterminant dans les évolutions des systèmes productifs, appréhendés dans la pluralité de leurs échelles spatiales et des intérêts et des logiques d'acteurs. À l'échelle mondiale, l'analyse des politiques économiques permet d'ouvrir sur des notions à bien différencier pour hiérarchiser les territoires et analyser leurs trajectoires : sous-développement, développement, émergence, restent des grilles d'analyse d'autant plus incontournables qu'elles sont traversées de politiques diverses, émanant de différents acteurs dans une perspective diachronique parfois fort évolutive à aborder selon une approche géoéconomique et avec un regard critique. L'étude de modèles économiques parfois cycliques (S. Velut) et territorialisés à une échelle macro-régionale (« modèles » asiatique, latino-américain...), l'analyse de la pluralité des stratégies de développement et d'émergence suivies par les États et leurs partenaires, la compréhension des mécanismes d'intégration commerciale mais aussi des logiques de projection à l'international des systèmes productifs nationaux et locaux (corridors transnationaux d'Asie du Sud-Est, par exemple) permettent de démontrer la dimension profondément territoriale des recompositions géoéconomiques. Le processus de mondialisation sélectionne, hiérarchise les territoires selon une double dynamique de « *surintégration* » et de « *surexclusion* » (L. Carroué) et évolue (démondialisation, asiatization, etc.) au gré des options politiques privilégiées par certains acteurs, notamment les grandes puissances.

Ces politiques sectorielles s'inscrivent dans une quête de compétitivité qui est un objectif politique en soi et qui suppose la définition et l'application de stratégies actorielles et territoriales efficaces, même si la compétitivité peut être idéologiquement instrumentalisée (G. Ardinat). Pilotées par les États, mues par des acteurs privés et politiques locaux, intégrant des acteurs nationaux et internationaux (investisseurs étrangers), elles s'inscrivent dans une dimension multiscalaire : des angles morts sortent de leur marginalisation économique (« roses d'Afrique, roses du monde », L. Benoît *et al.*), des lieux jadis dynamiques s'effondrent et/ou se réinventent (comme les *shrinking cities* étudiées entre autres par S. Fol ou encore les ghettos dans les villes états-uniennes), de nouvelles centralités apparaissent en valorisant des avantages comparatifs pluriels (comme Tanger Med à proximité du détroit de Gibraltar, N. Mareï).

Le rapport entre les politiques et la ville est aussi au cœur de la question des géographies du politique. La ville et la fabrique urbaine constituent ainsi des objets essentiels dans l'approche politique de l'espace, constituant de véritables laboratoires d'expériences à travers les pouvoirs, souvent anciens, qui y sont concentrés, et ceux, plus récents qui s'y développent. Alors que l'acteur étatique peut afficher des objectifs de mixité sociale en jouant par exemple sur le levier de l'habitat social, certaines stratégies municipales, couplées à des jeux d'acteurs privés (promoteurs, commerçants, etc.) n'entravent guère les processus de ségrégation, de développement de l'habitat informel, de gentrification rapide de certains quartiers jusque-là populaires (travaux d'A. Clerval, M. Chabrol, A. Fleury, M. Giroud, etc.). Parallèlement, les quartiers historiquement bourgeois ou nouvellement construits dans des logiques de ségrégation choisie le restent par de subtiles tactiques normatives garantissant l'entre-soi (travaux de R. Le Goix, F. Madoré, G. Billard, G. Capron sur les communautés fermées, des sociologues



M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot, etc.). Ces dynamiques urbaines suscitent des questionnements sociétaux et politiques majeurs.

Les politiques migratoires intéressent également la question au programme. Désormais largement abordées de façon interdisciplinaire, elles posent spécifiquement en géographie la question de la production de l'espace et des flux (recompositions des champs migratoires mais aussi géographie des centres de détention), interrogent le rôle des États et soulèvent des questions éthiques de discrimination, ainsi que de justice sociale et spatiale (réseau *Migreurop*).

#### - **Le politique et la justice spatiale**

Ainsi, le politique renvoie à la gestion des sociétés, impliquant en cela de s'intéresser aux enjeux sociaux du politique. Dans cette perspective, les recherches en géographie s'inscrivent depuis une quinzaine d'années dans des approches renouvelées, notamment dans le registre de la justice spatiale.

Par exemple, la question des minorités (qu'elles soient de genre, de sexe, de race, de classe, d'âge, etc.) a une dimension profondément politique, qui s'incarne dans une grande diversité de formes d'actions, notamment dans des processus de résistance, de manifestations, d'occupations d'espaces, de répressions à différentes échelles spatiales (espaces publics, quartiers, villes, régions, etc.). Dans le même ordre d'idée, le militantisme, le syndicalisme, les actions collectives (grèves, manifestations, etc.) l'activisme environnemental ou climatique ou encore certaines actions individuelles (consommation engagée, etc.) relèvent d'enjeux à la fois sociaux, spatiaux et politiques. Dans ce cadre, les géographies sociale, culturelle, environnementale, féministe ou encore critique peuvent être mobilisées pour appréhender le rapport à l'espace des individus ou groupes sociaux concernés, les jeux d'acteurs et les stratégies mises en œuvre pour tenter de proposer d'autres formes de régulation sociale, voire d'autres modèles sociétaux, ou tout au moins de dénoncer les injustices à l'œuvre (C. Hancock, M. Blidon, L. Beauguitte, V. Veschambre, F. Ripoll, etc.). Ces approches critiques abordent le politique sous l'angle d'une géographie plus radicale qui remet en cause le système libéral contemporain.

Les approches en termes de justice sociale et spatiale (B. Bret, Ph. Gervais-Lambony, etc.) permettent d'entrer dans la géographie des inégalités – selon une démarche pouvant être intersectionnelle. Maints travaux de géographes soulignent la pluralité des réponses politiques aux situations d'injustices (sanitaires, alimentaires, énergétiques...). Aux actions étatiques se surimposent (ou priment parfois) les décisions des collectivités locales stimulées par les logiques politiques de différenciation territoriale (discrimination positive) et de décentralisation politique. Mais en cas de défaillance ou de retrait volontaire des pouvoirs publics, le relais est pris par les acteurs communautaires et / ou associatifs, par exemple dans le cas de l'agriculture périurbaine dans la *Mégalopolis* américaine (F. Paddeu, S. Baffico, etc.), de l'habitat participatif ou encore de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre de ce que certains chercheurs désignent comme des « politiques alternatives » (ou « alterpolitiques », M. Rousseau et V. Béal).

#### - **Des géographies engagées**

L'étude des « Géographies du politique » pose également la question du rapport du géographe à l'action. Par sa capacité d'expertise territoriale, le géographe peut devenir un acteur politique direct ou indirect : le courant de la géographie appliquée (« *recherches géographiques orientées en vue d'applications pratiques* » selon A. Bailly, 1998) milita en ce sens (M. Phlipponneau), provoquant des querelles avec les tenants de la géographie « active » (P. George), qui s'en rapprochera finalement en visant au diagnostic et à la proposition de remèdes. La question du rôle et de la place du géographe dans la prise de décision politique est loin d'être secondaire et ce, à différents niveaux.

Réfléchir au statut d'expert des géographes permet de souligner leur capacité à peser dans certaines prises de décision en termes d'aménagement des territoires (par exemple, en France, les recherches suscitées par le PUCA), leur présence dans des institutions publiques consultatives (*France Stratégies*, *Haut Conseil pour le climat*, GIEC) ou leur exposition médiatique. Avec un regard rétrospectif, M. Foucher (2021) distingue dans sa propre carrière de géographe-diplomate « *le géographe au cœur de l'État* » puis celui « *aux côtés de l'État* ». Autant de pratiques permettant d'en finir avec la vision d'une géographie rebutante et déconnectée des enjeux politiques contemporains.

En outre, la montée d'une exigence de justice spatiale est à relier avec un changement dans la manière de produire de la connaissance et dans un rapprochement des liens entre chercheurs et militants ou activistes. La



dynamique épistémique se politise et des géographes engagés analysent et dénoncent le caractère discriminatoire, inégalitaire, voire xénophobe, de certaines politiques. La dimension éthique des réflexions est donc à souligner.

L'idée d'engagement peut constituer une clef de lecture intéressante pour appréhender les jeux d'acteurs dans toute leur diversité : de l'engagement dans un parti politique à l'engagement citoyen, en passant par celui des géographes, les acteurs du politique sont loin de se cantonner à la figure étatique. Le politique transparaît ainsi à travers une grande diversité de formes d'actions, au-delà de celles des acteurs publics. Ces formes d'action et la (dé)politisation des sociétés ont pu être transformées ces dernières années par les situations de crises (économique, sanitaire, sociale...) mondialisées, contribuant à recomposer largement le jeu politique.

### **Les géographies du politique dans les programmes de géographie au collège et au lycée**

La question « Géographies du politique » renvoie à des champs heuristiques qui sont intégrés dans les programmes de géographie de l'enseignement secondaire et les dernières réformes des programmes ont renforcé la thématique politique et géopolitique dans l'enseignement de la géographie comme le souligne la mise en place de la spécialité HGGSP (Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences politiques) en Première et en Terminale.

Au collège, plusieurs intitulés permettent d'opérer une mise en application en s'appuyant, le cas échéant, sur l'espace vécu des élèves. En classe de Troisième par exemple, l'étude des inégalités socio-spatiales au sein du territoire français permet d'interroger les enjeux politiques d'égalité territoriale mis en œuvre de l'échelle nationale aux échelles régionale et locale, comme dans le cadre du sous-thème « *Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles* ». Le programme invite à faire réfléchir les élèves sur certains télescopes dans la conception même de l'action publique territoriale, dans une optique de « *compétitivité des territoires, qui se heurte souvent au principe d'équité et de réduction des inégalités* ».

Au lycée, le programme de Terminale générale part du constat que « *le monde dans lequel nous vivons a connu et connaît des bouleversements démographiques, économiques, environnementaux et politiques considérables* ». L'étude des « *territoires dans la mondialisation* », et notamment le thème « *Mers et Océans* », permet d'envisager l'opposition historique entre deux visions maritimes contradictoires (*Mare Liberum* et *Mare Clausum*), et les revendications territoriales des États dans une course à l'exploitation des ressources. Politiques de puissance, stratégies territoriales d'intégration régionale, logiques d'aménagement par les réseaux sont autant de thèmes à forte composante politique, à appréhender à travers des études de cas variées (Russie ; Caraïbe et Antilles ; Amérique latine).

En Première et en Terminale, les enseignements de spécialité en « Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences politiques », participent d'une approche pluridisciplinaire et transversale qui interroge plus encore le rapport entre géographie et politique, en lien avec l'approche historique. L'enseignement de cette spécialité ouvre, en Première, sur « *les clefs de compréhension du monde contemporain* », à travers l'étude d'un régime politique (la démocratie), l'analyse des puissances internationales ou encore les divisions politiques du monde que constituent les frontières.

En Terminale, des thématiques telles que « *Faire la guerre, faire la paix* » ou celle des enjeux géopolitiques liés au patrimoine, permettent également d'interroger le politique dans toute sa profondeur territoriale, en lien avec l'analyse des logiques et des pratiques des acteurs politiques pour comprendre la complexité des faits géographiques.

En cela, la question « Géographies du politique » permet d'approfondir des savoirs et des démarches que les futurs professeurs mettront au service de leurs enseignements à venir, tout en accompagnant également les élèves dans leur éducation à la citoyenneté.



## - **Frontières**

Les frontières sont un objet central de la géographie : discontinuités spatiales dont la forme actuelle est fortement liée à l'histoire de la carte et de ses usages politiques, les frontières intéressent les géographes, mais aussi les futurs enseignants qui seront amenés à enseigner cette thématique en faisant preuve d'esprit critique. Les frontières sont un type de limites séparant des États souverains incluant les frontières maritimes et aériennes, mais excluant les limites administratives de niveaux inférieurs. La question des limites et des discontinuités spatiales fait l'objet d'une attention particulière des géographes francophones depuis un certain temps. On peut d'ailleurs noter que la question des discontinuités spatiales a été au programme de l'agrégation de géographie en 2003 et 2004. Dans les nouveaux programmes de lycée, et notamment ceux de la spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, ce thème est en outre très présent. Ce faisant, les programmes scolaires reflètent le retour des frontières sur le devant de la scène médiatique mais aussi et surtout scientifique depuis une trentaine d'années.

### **Un renouveau scientifique et épistémologique de l'approche des frontières**

Avec la chute du mur de Berlin en 1989, un mouvement général propre à ce contexte géopolitique évoquait la « fin des frontières » (Philippe Moreau-Desfarges), et envisageait un monde de libre circulation, marqué par le sans-frontiérisme. Pourtant, la multiplication des travaux de géographes sur les frontières ces dernières décennies témoigne non seulement du « retour des frontières » (Michel Foucher), mais aussi du renouvellement et de la diversité des approches que suscite cette question en géographie, telles celles proposées par l'organisation de l'espace (Roger Brunet), les discontinuités spatiales (Jean-Christophe Gay), l'analyse spatiale (Claude Grasland), ou encore plus largement par la géopolitique, la géographie sociale, la géographie culturelle, etc. Cette pluralité d'approches et de réalités que recouvre aujourd'hui la notion de frontière justifie d'ailleurs de l'envisager au pluriel. La géopolitique, qui se concentre en grande partie sur l'étude des antagonismes entre acteurs à propos des territoires et de leurs représentations, n'est ainsi pas la seule à proposer des réflexions sur les frontières. La géographie économique est, par exemple, mobilisée pour l'étude des territoires transfrontaliers et des politiques d'aménagement qui font des frontières des interfaces dynamiques. Les effets et le devenir des frontières dans la mondialisation ont, en outre, également pu être interrogés à différentes échelles, au gré des évolutions de la conjoncture économique et du contexte géopolitique. L'étude de la dimension paysagère des frontières questionne, quant à elle, l'impact collectif et individuel de la matérialisation de certaines frontières au regard d'autres moins marquées dans les paysages mais socialement vives (Anne Sgard), dans une perspective systémique où l'ouverture de certaines frontières ne se fait que parce que d'autres frontières se ferment, et inversement (Groupe Frontière). Sont aussi questionnées les formes de la séparation, nées des dispositifs de contrôle et de filtrage ainsi que leur mise en scène dans des espaces où les frontières s'immiscent, tels que les aéroports et les ambassades (Philippe Rekacewicz), ainsi que les discours et représentations (médiatiques, littéraires, artistiques, etc.) que suscitent les frontières chez une pluralité d'acteurs (États, mais aussi organisations supranationales, organisations non gouvernementales, artistes, individus, etc.). La question des frontières est en effet fortement liée au passage et à tous les dispositifs spatiaux qui organisent ceux-ci. On intégrera la diversité de ces dispositifs, qui rendent extrêmement complexes la gestion de ces infrastructures.

La géographie des frontières s'est donc profondément renouvelée ces dernières années en pensant les frontières sous différentes formes (lignes, aires, points ou encore réseaux), épaisseurs (du tracé linéaire au front) et acceptions (politiques, sociales, culturelles, etc.). Les frontières se comprennent aujourd'hui à toutes les échelles spatiales : mondiale, régionale, locale et notamment intra-urbaine (dans le cas par exemple de Nicosie ou de Jérusalem), et même jusqu'à l'échelle des corps de ceux qui les traversent (Anne-Laure Amilhat-Szary). Elles se déclinent également à toutes les échelles temporelles en intégrant par exemple l'influence des frontières dans les territoires du quotidien ou encore la résurgence de traces frontalières, de « frontières fantômes » (Béatrice von Hirschhausen). Les frontières sont ainsi appréhendées aujourd'hui en géographie aussi bien dans leur dimension matérielle que vécue, visible qu'invisible (Paul Guichonnet et Claude Raffestin). Dans tous les cas, les frontières méritent l'attention des géographes en tant qu'elles participent à des recompositions sociales, spatiales et territoriales, à des constructions territoriales et identitaires, ainsi qu'à des stratégies collectives et



individuelles, dont certaines entendent réaffirmer des appartenances par rapport à un « Autre » qui peut être ou non mis à distance.

Cette question thématique invite ainsi à envisager toutes les fonctions des frontières et tous les critères permettant de les caractériser et de les distinguer. Les frontières sont en effet des constructions politiques, édifiées sur des bases juridiques, qui sont fortement situées dans l'espace et dans le temps : elles sont des constructions historiques évolutives qui reflètent les spatialités des organisations politiques qui les ont mises en place. Si beaucoup d'entre elles ont pris la forme de frontières-lignes, parfois qualifiées de « dyade » (Michel Foucher) lorsqu'elles concernent deux États contigus, ce n'est pas le cas de toutes. Des découpages frontaliers et conflits territoriaux ont pu – plus ponctuellement – aboutir à des non-délimitations (certaines frontières maritimes en Afrique) ou à des découpages originaux (frontières zonales). Même si les frontières restent aujourd'hui marquées par une acception westphalienne, le pluriel questionne aussi les formes émergentes et multiscales de celles-ci. Les frontières suscitent d'ailleurs des appellations diverses en français (triple frontière, frontières mouvantes, etc.), qui peuvent être éclairées à l'aune de la différence sémantique qui est faite en anglais entre « *border* » et « *frontier* », le premier terme renvoyant à une acception plus juridique, fixe et linéaire, que la seconde. L'expression de « nouvelle frontière » trouve en particulier un regain d'intérêt dans la compétition internationale dans et pour la conquête des océans et de l'espace. A cet égard, la question des eaux territoriales et des ZEE devra être notamment travaillée par les candidats.

En tant que délimitations, les frontières induisent des asymétries spatiales, qui peuvent être des relations inégales, négociées ou conflictuelles. Elles sont donc au centre de l'organisation des espaces. Certains acteurs, dont les habitants, ont mobilisé les frontières pour produire des territorialités originales (transfrontalières, euro-régions, etc.) : la limite devient alors facteur d'interactions et de centralité. Les flux engendrés par les frontières, s'agissant d'échanges commerciaux dynamisés par l'effet-frontière ou de flux de passage ne se fixant pas nécessairement sur les frontières (mobilités et migrations), sont donc un autre critère de différenciation. Les frontières gagnent à être pensées par les processus qu'elles génèrent : elles ne sont pas figées ni dans le temps, ni dans l'espace. Au contraire, elles sont marquées par des processus constants d'ouverture et de fermeture, de déterritorialisation et de reterritorialisation, ou bien encore de fonctionnalisation et de défonctionnalisation, qui contribuent à renforcer ou à atténuer leur caractère de frontière. Si les frontières sont des constructions qui mettent de la distance dans la proximité (Christiane Arbaret-Schulz), elles questionnent aussi la gestion de cette proximité. L'inscription spatiale et territoriale des frontières est ainsi de plus en plus difficile à définir et à appréhender : si quelques frontières dans le monde deviennent de plus en plus matérialisées (Stéphane Rosière), à l'instar de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, cas bien connu mais loin d'être unique, les frontières sont généralement de plus en plus mouvantes, floues, voire poreuses ou « mobiles » (Denis Retaille, Anne-Laure Amilhat-Szary et Frédéric Giraut). L'accumulation de données personnelles dans le cyberspace soulève des enjeux de citoyenneté autour de frontières-réseau distinctes des frontières des États, à la fois espaces de liberté et instruments de pouvoir (Kevin Limonier). Par une gestion de la proximité par la mise à distance, les frontières ne sont pas seulement des séparations : elles organisent et réorganisent des échanges et des mobilités, licites comme illicites, et produisent ainsi de nouvelles mises en réseaux. Toutes ces dimensions devront être questionnées par les candidats en vue d'appréhender les frontières comme un objet géographique dynamique et complexe.

### **Les dimensions géographique, géopolitique, politique et civique des frontières**

Depuis l'après Seconde Guerre mondiale, le monde a connu un important mouvement de « fabrique d'États » (Michel Foucher), avec des phases intenses coïncidant avec la décolonisation et la fin de la guerre froide, entraînant une multiplication des tracés frontaliers. Les remises en cause des frontières restent cependant limitées en nombre (conformément au principe juridique d'intangibilité), même si les « disputés » et conflits frontaliers demeurent, à l'image de la crise ukrainienne et de l'annexion de la Crimée par la Russie qui rappellent l'existence de rapports de forces et de conflits de souveraineté autour des frontières. Les frontières, dans toutes leurs acceptions, restent ou redeviennent aujourd'hui un enjeu à la fois spatial, politique et civique. Dans un contexte marqué par des préoccupations sécuritaires multiples (vis-à-vis du terrorisme, des migrations ou bien encore des pandémies), la question du tracé des frontières (notamment maritimes), de leur reconnaissance ou non (frontières du Kosovo, de la Transnistrie, de la Palestine, etc.), et de leur matérialité, ainsi que celle de leur



franchissement, y compris dans le cyberspace, suscitent des débats et des politiques nombreuses, qui méritent d'être analysés avec un regard de géographe et de citoyen.

Le développement de la politique de cloisonnement, abordé entre autres dans le champ de la géopolitique et de la géographie politique, met en effet en évidence le rôle des frontières dans la sélection des flux et le contrôle des populations par un filtrage toujours plus complexe (Olivier Clochard). Par là même, sont mises en évidence les idéologies spatiales à l'œuvre dans les sociétés qui y recourent, et les inégalités de mobilités qui sont ainsi créées à toutes les échelles. Or, dans le contexte actuel de durcissement de certaines frontières, par des barbelés, des murs et toutes formes de clôtures (*smart borders*), leur franchissement comporte un coût et un risque aussi bien pour les populations qui les franchissent, que pour les sociétés qui s'emmurent. Les frontières sont alors révélatrices des représentations des sociétés sur les populations extérieures et sur elles-mêmes (Wendy Brown). Les représentations des sociétés sur leurs frontières, et plus généralement sur la maîtrise de leur territoire, qui produisent des effets spatiaux contradictoires entre enfermement et ouverture, demanderont également à être interrogées.

Coupures autant que coutures comme l'exprimaient les géographes dans les années 1980, les frontières sont donc aussi bien des espaces de séparation et de confrontation, que des interfaces dynamiques faites de passages et de coopérations, qui produisent des dynamiques spatiales originales. Les frontières ont aussi une fonction de sas (Ceuta et Mellila par exemple), d'espace tampon (zone démilitarisée entre Corée du Nord et Corée du Sud) ou d'espace refuge (camps de réfugiés dans certaines parties du monde). En ce sens, les frontières doivent être appréhendées comme des vecteurs de territorialités et de dynamiques et de formes d'organisation spatiales spécifiques, qui sont le résultat de jeux d'acteurs divers. La place de ces acteurs devra susciter une attention particulière de la part des candidats afin de mieux comprendre qui produit aujourd'hui des frontières dans le monde, selon quelles modalités et dans quel but.

### **Une place renouvelée dans les programmes du secondaire**

La question des frontières est largement abordée comme objet géographique par les différents programmes du collège et des voies générale et technologique du lycée. Dans l'enseignement de spécialité, les frontières sont un thème en tant que tel (thème 3, classe de Première), mais elles sont aussi abordées dans de nombreux autres thèmes des programmes du tronc commun. Ainsi, les frontières sont interrogées en lien avec d'autres objets géographiques : les migrations, les mobilités touristiques, les espaces maritimes, la conquête de l'espace, la géographie des conflits, le cyberspace, etc. C'est dans cette double perspective que les futurs enseignants doivent appréhender cette question : elle leur offre la possibilité d'exprimer leur maîtrise du raisonnement géographique ainsi que des différents champs de questionnements au sein de la discipline.

## **Géographie des territoires**

### **- L'Amérique latine**

L'Amérique latine désigne à la fois une entité géographique culturelle et un espace géopolitique. Cette dénomination, qui date du XIX<sup>e</sup> siècle, regroupe des espaces traversés par des problématiques communes qui ne doivent pour autant pas conduire à minimiser les diversités de quelques vingt États appartenant à l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. De nombreux débats existent non seulement sur la réalité de l'unité de cet ensemble, mais aussi sur la dénomination « Amérique latine » elle-même qui a occulté l'héritage amérindien. Dans le cadre de cette question de programme, la délimitation retenue considère l'ensemble des territoires continentaux s'étendant du Rio Grande à la Terre de Feu, en excluant les Caraïbes. En effet, cette aire géographique déjà très vaste nécessite des candidats une appropriation considérable justifiant l'exclusion des problématiques insulaires spécifiques. Les profondes mutations à la fois (géo)politiques et sociales et le renouvellement des problématiques qu'elles soient économiques ou environnementales, saisies par les géographes spécialistes de ces territoires, permettent de proposer une approche scientifique ambitieuse et des opportunités pertinentes de transposition dans les programmes de géographie du secondaire.



Les langues parlées par la majeure partie des 620 millions d'habitants de cet ensemble régional immense, les religions dominantes, le droit ou encore la culture, confèrent, depuis l'Europe, une impression de familiarité dans les manières de penser et les modes d'habiter de l'Amérique latine, qui a pu être désignée comme un « Extrême Occident » (A. Rouquier). Cette apparente « proximité », trompeuse, demande à être abordée de façon critique. Les apports démographiques et culturels des peuples non-Européens (Peuples premiers, Afro-descendants, migrants asiatiques) ne sauraient être sous-estimés, jusque dans les formes contemporaines de métissages et de syncrétismes religieux : la « latinité » de cette Amérique est profondément hybride (E. Cunin et O. Hoffmann). Les géographes français ont profondément renouvelé l'approche de l'Amérique latine depuis 15 ans, en développant des analyses toujours plus décloisonnées et interdisciplinaires. Depuis le tome de la *Géographie Universelle* en 1991 sous la direction C. Bataillon, J.-P. Deler et H. Théry, de nombreux travaux sont venus enrichir les thèmes et objets abordés (V. Baby-Collin, G. Cortes, M. Droulers, V. Gouëset, S. Hardy, F.-M. Le Tourneau, L. Medina, E. Mesclier, J. Monnet, A. Musset, S. Velut, etc.), sans oublier les apports complémentaires et convergents des chercheurs des disciplines voisines (O. Compagnon, O. Dabène, etc.). Les approches régionales ne sont plus calquées sur les ensembles naturels, comme l'Amérique andine (structurée au long des 7 100 kilomètres de la Cordillère), le bassin amazonien (6,5 millions de km<sup>2</sup>) et les boucliers brésilien et guyanais. On privilégiera des grilles de lecture géopolitique situant l'Amérique latine dans son rapport à l'Amérique du Nord (notamment États-Unis) et au Monde. Il conviendra de mettre l'accent sur les puissances régionales (Mexique, Brésil, Argentine notamment) et sur les dynamiques d'intégration et d'émergence.

### **L'Amérique latine entre unité et diversité**

L'unité de cette aire culturelle repose essentiellement sur son histoire et son peuplement. La colonisation par les Espagnols et les Portugais depuis les littoraux, surimposée au peuplement amérindien, a organisé les territoires durant plus de trois siècles. Elle a laissé des facteurs d'unité, notamment les langues latines dominantes et les religions chrétiennes (principalement catholique), unité maintenue au cours de l'histoire postcoloniale. Tous les pays d'Amérique latine ont connu une décolonisation précoce dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle (1810-1830), à l'exception du Honduras britannique (actuel Belize) et des Guyanes. Mais ce fut, Brésil mis à part, au prix d'une grande fragmentation : le *Libertador*, Simon Bolivar, a vu se déliter ses rêves de fonder une République fédérale à l'échelle de l'Amérique du Sud (B. Bret *et al.*, 2009).

Sans entrer dans les détails de l'histoire politique chaotique de l'Amérique latine indépendante, les candidats devront en posséder quelques grands repères, notamment la difficile gestion des Républiques, renversées de multiples fois par des dictatures militaires, et la fragilité des démocraties qui restent un point commun, sur fond actuel de néopopulisme. Il en va de même concernant l'histoire de la relation aux États-Unis afin d'interroger l'inégale émancipation vis-à-vis de son influence, différenciée selon un gradient largement nord-sud.

Malgré une transition démocratique quasi-généralisée depuis les années 1980 et une pacification d'ensemble, l'Amérique latine reste marquée par des tensions politiques interétatiques et des crises internes politico-économiques brutales. Plusieurs États voisins maintiennent des différends qui enveniment le contexte régional. Ces différends sont accentués par les crises politiques qui accompagnent des récessions économiques récurrentes dans les années 2010.

Dans ce contexte, la diversité des situations nationales est très marquée, avec des différences abyssales entre le géant brésilien et les petits États de l'Amérique centrale ; entre les pays émergents et les pays les plus pauvres comme la Bolivie et le Venezuela, ou encore l'Uruguay ou le Paraguay, « États tampons » entre les deux géants sud-américains. La diversité est aujourd'hui accentuée par des dynamiques culturelles à l'œuvre en Amérique latine, comme le métissage, ou l'affirmation des identités - telles que les identités indiennes des peuples autochtones. Les mutations religieuses, avec le recul du catholicisme et la montée en puissance des évangélistes (notamment le courant néo-pentecôtiste), sont révélatrices de l'influence des États-Unis. La divergence des trajectoires nationales peut ainsi aider à repenser la dialectique de l'unité et de la diversité de l'Amérique latine.

### **Paradoxes et recompositions sous l'effet de l'insertion dans la mondialisation**

Le jury n'attend pas des candidats une connaissance précise de tous les territoires ou une suite de monographies nationales, mais la maîtrise des grandes problématiques et de leurs traductions spatiales. Les candidats



aborderont les paradoxes de cette Amérique latine, révélés par les disparités et inégalités propres à cet ensemble, marqué par divers processus, dont l'insertion dans la mondialisation.

En l'absence de réformes agraires majeures (mis à part quelques exceptions comme au Mexique ou en Bolivie plus récemment) et en raison de la domination du latifundisme, l'Amérique latine est marquée par les conflits fonciers. Le potentiel agricole est immense, mais la sécurité alimentaire n'est pas encore garantie à tous les habitants. Les mutations des agricultures constituent une entrée majeure, notamment à travers le caractère dual entre petite paysannerie et complexe agro-industriel (M. Guibert, 2016), mais aussi l'ouverture des fronts agricoles qui transforment l'espace et aiguïssent les conflits sociaux et environnementaux.

Les multiples processus liés à la métropolisation en cours dans l'ensemble de l'Amérique latine depuis des décennies constituent une autre problématique fondamentale. Ces processus sont en lien avec une urbanisation précoce par rapport aux autres pays des Suds (travaux de M. Santos). Les villes latino-américaines sont également souvent présentées comme des « laboratoires urbains », objets de politiques innovantes. Les indicateurs sociaux révèlent d'immenses inégalités internes à l'échelle de l'Amérique latine, des États qui la composent, de leurs régions et des quartiers de leurs villes, qui amènent à qualifier souvent l'Amérique latine de continent des extrêmes. L'émergence des classes moyennes a contribué à une diversification des espaces urbains, dans un contexte d'accentuation des écarts de niveau de vie entre quartiers aisés et « irréguliers ».

L'insertion complète de l'Amérique latine dans la mondialisation des échanges compte parmi les enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle, par exemple à travers le développement et le contrôle de la maritimisation. On s'attachera aux points et espaces de connexions au monde, aux frontières, ainsi qu'aux logiques de métropolisation et de littoralisation. Le rôle majeur du canal de Panama élargi, mais également celui de ports modernisés pour pouvoir accueillir des navires post-panamax, en façades Atlantique (Brésil, Argentine) ou Pacifique, *a fortiori* quand ils sont articulés à des zones franches (comme Iquique au Chili), traduisent bien ces dynamiques d'insertion dans la mondialisation. Une approche par les réseaux prend de plus en plus de sens pour analyser l'incomplète intégration des espaces latino-américains et les mutations en cours comme les dynamiques de création de corridors transcontinentaux. Ces derniers sont projetés du nord au sud de l'Amérique latine dans les cadres du Projet Mésoamérique ou de l'*Initiative d'Intégration de l'Infrastructure de la région sud-américaine* (IIRSA) et demeurent très controversés en tant qu'expression d'un capitalisme néo-libéral extractif-exportateur. Les liens avec l'Asie, notamment avec la Chine, dessinent des espaces de coopération autour du Pacifique et redirigent les échanges. De même, l'évolution des rapports de l'Amérique latine avec l'Union européenne peut être interrogée (diversification des partenariats notamment commerciaux, proximité culturelle, flux migratoires...).

Les migrations internationales en Amérique latine ont connu de fortes recompositions. Elles sont l'expression des dynamiques de la mondialisation, des crises politiques et économiques, de l'aggravation des violences (L. Faret, 2020), ou encore de la fermeture des frontières états-uniennes. Certains pays deviennent des espaces d'accueil pour des migrations intra-régionales, comme le Brésil (avec les pays limitrophes), le Chili (avec l'immigration haïtienne) ou le Costa Rica (avec l'immigration nicaraguayenne), tandis que des pays traditionnellement d'émigration deviennent des pays de transit ou d'installation, comme le Mexique (retour des Mexicains des États-Unis ou arrivée de migrants centraméricains parfois pris dans des logiques de sédentarisation progressive). D'autres recompositions s'opèrent, par exemple liées à la crise au Venezuela, devenu pays d'exode massif.

Si la mondialisation offre à l'Amérique latine des possibilités d'accès à de plus grands marchés, à des capitaux et des technologies provenant du monde entier, elle accentue l'hétérogénéité des trajectoires économiques internes. Face aux risques d'accélération des inégalités et des dynamiques de fragmentation, un enjeu majeur est de concilier modernisation et identités, fonctionnement de systèmes productifs et climat d'équité sociale et de durabilité environnementale.

### **Une Amérique latine en cours d'intégration, au défi des transitions**

Les pays d'Amérique latine ont tenté à plusieurs reprises de faire front pour s'affirmer sur la scène internationale en termes économiques et politiques. Des intégrations sous-continentales et macro-régionales ont cherché à renforcer une diplomatie commune et à élargir les échanges commerciaux, en estompant les frontières. Cette « vague intégrationniste » (T. Porrás Poncelaón, 2018) semble s'être inscrite durablement dans le paysage politique du continent (F. Taglioni et J.-M. Théodat, 2007 ; Ch. Girault, 2009), malgré les nombreux questionnements actuels que suscitent des intégrations qui semblent paralysées par des blocages multiples.



Nombre d'associations ont vu le jour depuis la fin des années 1950 : ALALC, ALADI, MCCA, SICA, Pacte andin/CAN. Toutefois celles-ci restent en retrait face aux deux géantes que sont, d'une part, l'ALENA (fondée en 1994) et, d'autre part, le MERCOSUR/SUL (fondé en 1991). Dans cet ensemble d'États latino-américains, le rôle géopolitique principal revient au Brésil qui s'impose par son poids démographique, économique et politique, alors que l'Argentine continue à décliner.

Le foisonnement de ces associations est le miroir de l'immensité du sous-continent, des intérêts à la fois communs et divergents pour exister à son échelle, comme l'UNASUR en réaction aux initiatives états-uniennes, et pour prendre une place de choix dans les échanges commerciaux, cette fois à l'échelle mondiale. Elles se traduisent sur le plan spatial par la maîtrise et l'intégration progressive des territoires nationaux ainsi que l'intégration des périphéries (politiques des « frontières vivantes ») et l'émergence de zones transfrontalières, espaces d'échanges licites et illicites particulièrement dynamiques (Triple frontière par exemple). Toutefois, les politiques de sécurisation et de contrôle aux frontières liées à la montée en force des nationalismes viennent ces dernières années limiter les logiques d'intégration.

Depuis plus de trente ans, l'Amérique latine connaît de profonds changements globaux. La notion de transition, qu'elle soit urbaine, démographique ou environnementale est au cœur des enjeux des territoires et des sociétés latino-américaines. Ces dernières sont actuellement confrontées à des défis majeurs, telles que les dérives violentes, la corruption et les différents trafics illicites. Au début de la décennie 2020, l'ensemble latino-américain fait face à de nombreux défis concernant le climat, l'environnement et la santé, comme l'illustre la crise sanitaire de la Covid-19 au Brésil ou au Mexique. Il s'agit de s'interroger sur les limites économiques, sociales ou environnementales des choix de développement de l'Amérique latine et de mettre en perspective les modèles de développement et les dynamiques territoriales qui en résultent. Du modèle développementiste promu dans l'après-guerre, aux voies socialistes et aux politiques néolibérales actuelles, il sera nécessaire d'interroger la « valse des paradigmes » (J. Santiso, 2005) qui ont orienté les choix en matière de développement du sous-continent avec des voies qui lui sont propres et malgré des processus non linéaires. L'Amérique latine occupe ainsi une place à part dans les Suds qu'il conviendra d'interroger. L'importance des mobilisations et des conflits socio-environnementaux liés à la progression des activités extractives, mais aussi le déploiement des réseaux criminels transnationaux et le climat de violence politique et sociale plus général traduisent bien un développement fragile et inéquitable.

L'Amazonie constitue un exemple de ces défis, notamment relatifs à l'environnement planétaire, et fait figure de laboratoire des transitions. Cet immense ensemble géographique appartient à neuf États, même si le Brésil en occupe la plus grande partie (62 % de sa superficie). L'Amazonie concentre différents enjeux (environnementaux, économiques, politiques et géopolitiques) et témoigne d'actions contradictoires d'acteurs multiples. Elle est certes une forêt menacée par un déboisement massif mais aussi un espace économique d'avenir permettant d'envisager de tirer des « leçons d'Amazonie » pour des « politiques territoriales durables » (X. Arnauld de Sartre et V. Berdoulay, 2011).

### **L'Amérique latine, une présence constante dans les thématiques des programmes scolaires du collège et du lycée**

Si l'Amérique latine n'est pas abordée comme un espace régional en tant que tel dans les programmes, elle se déploie à travers l'ensemble des thématiques géographiques et des notions qui sous-tendent les programmes d'enseignement (habiter, transition, espace de mutations, développement, inégalités...). Les candidats sont invités à repérer et à analyser les programmes sous l'angle des articulations entre l'espace régional de l'Amérique latine et les notions et problématiques qu'ils portent, notamment à travers les choix pertinents d'études de cas ou d'exemples menés à différentes échelles.

Au collège, l'Amérique latine et ses territoires constituent des études de cas et exemples pour traiter de nombreux thèmes, à commencer en 6<sup>ème</sup> (« Habiter un espace de faible densité », « Habiter un littoral »), en 5<sup>ème</sup> (questions de l'inégal développement, des ressources et de l'environnement avec la déforestation en Amazonie), ou encore en 4<sup>ème</sup> avec l'urbanisation, les mobilités et la mondialisation.

Au lycée, l'Amérique latine peut être convoquée à travers les notions de transition, recomposition et mondialisation, qui structurent l'ensemble des programmes du tronc commun. En classe de seconde, des possibilités multiples d'étude sont offertes par un programme intitulé « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition ». Qu'il s'agisse des thèmes 1 « Sociétés et environnements : des équilibres



fragiles », 2 « Territoires, populations et développement : quels défis ? », ou 3 « Des mobilités généralisées », tous offrent de larges choix pour convoquer des espaces et des territoires d'Amérique latine. L'Amérique latine ou le Brésil se prêtent particulièrement à l'étude des processus de métropolisation et de littoralisation du thème 1 de la classe de première comme du thème 2 du programme de terminale « Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation ».

Enfin, dans le cadre de la spécialité HGGSP, on pourra s'appuyer sur des exemples pris en Amérique latine pour aborder, en classe de première, le thème 3 « Les frontières » et en classe de terminale, le thème 5 « L'environnement entre exploitation et protection comme enjeu planétaire ».

### **- Populations, peuplement et territoires en France**

Depuis l'intégration, en 2009, d'une thématique-cible pour appréhender de manière approfondie l'étude de la France et de ses régions dans les programmes de géographie des concours du CAPES et de l'agrégation, les questions liées aux populations, au peuplement et aux territoires n'ont été abordées que comme éclairage complémentaire de problématiques spécifiques. Ces entrées n'ont elles-mêmes pas été abordées en propre depuis 1995-1996. Elles constituent cependant une clef de compréhension majeure des lignes de force et des mutations du territoire français appréhendé dans toute sa complexité.

#### **Mobiliser la pluralité des approches de la géographie**

Les notions de population, peuplement et territoire sont bien connues des géographes, et leur articulation constitue une entrée majeure aux analyses de la discipline : « *Les variations du peuplement dans l'espace et dans le temps, qu'il soit dense ou lâche, pérenne ou saisonnier, groupé ou dispersé, ancien ou récent, sont l'un des premiers indicateurs de la valeur géographique des régions et des territoires et ont été très tôt insérées dans le questionnement de la géographie* » (D. Pumain, *Hypergéographie*).

Une approche liminaire peut les envisager de façon simple : la population désigne un nombre d'individus dénombrable et mesurable quand le peuplement désigne les formes prises par la répartition de la population dans un espace donné. Cette configuration est également le résultat d'un processus, l'action d'occuper un territoire en le peuplant et en l'habitant. Au sens large, le territoire peut être défini comme une portion d'espace approprié par des acteurs, qu'il s'agisse d'un découpage administratif, de l'espace étatique mais aussi de tout espace socialisé, approprié par ses habitants.

L'intitulé du programme « Populations, peuplement et territoires en France » invite toutefois les candidats à élargir cette première approche : le pluriel implique de valoriser une étude de la population française dans toute sa diversité (démographique, sociale, culturelle, etc...), et la notion de peuplement est à valoriser dans sa dimension processuelle pour appréhender toutes les mutations qui la sous-tendent (mobilités, trajectoires de peuplement, politiques de peuplement, etc.) ainsi que leurs traductions spatiales (concentrations, polarisations, déprise, etc.). Il s'agira ainsi de rendre compte de la grande pluralité de facteurs expliquant l'inégale distribution des populations et la diversité des trames de peuplement. Mobilisée au pluriel, la notion de territoire invite à interroger non seulement les différents degrés et les formes d'appropriation de l'espace par les populations (en termes de pratiques et de représentations), mais aussi les différenciations territoriales et l'articulation des échelles de peuplement (du territoire français à celui du quartier ou du domicile, en passant par les régions, les bassins de vie ou encore les espaces vécus). Des réflexions sur les « vides » et les « pleins » relatifs des territoires à toutes les échelles nécessiteront d'être conduites par les candidats ; de ce point de vue, les contrastes entre les outre-mer et la métropole devront particulièrement être étudiés.

L'enjeu n'est donc pas de limiter le programme à une analyse démographique (géographie de la population française ou démo-géographie), mais bien de mobiliser la pluralité des approches de la discipline géographique pour analyser populations, peuplement et territoires, à l'aune de composantes démographiques, sociales, culturelles, économiques, environnementales ou encore politiques.



### **Un thème renouvelé et d'actualité**

Sur le plan épistémologique, les phases d'émergence et d'« *épanouissement de la géographie de la population* » en France (Noin, 1984) s'associaient surtout à l'analyse et à l'explication de la répartition des populations sur les territoires. Dans les années 1960, les travaux de Pierre George ont ensuite élargi les analyses en articulant l'étude des populations à celle des systèmes productifs.

À partir des années 1970-80, les travaux de recherche sur les populations et le peuplement se sont multipliés en lien avec un profond renouvellement des méthodes. Les dynamiques de peuplement, et notamment les mobilités, occupent dès lors une place croissante dans les analyses de la population par les géographes, en lien avec de nouveaux outils et de nouvelles approches : analyse spatiale, mesure statistique et cartographie de l'évolution des lieux de peuplement ou des mobilités, cartogramme ou anamorphose, cartes par isochrones, analyse des pratiques et des représentations des habitants, mobilisation de cartes mentales, enquêtes sociales, etc.

Depuis les années 1990, de nouveaux champs se sont encore affirmés dans l'étude des populations et des dynamiques de peuplement en géographie (Marois, 2010), en lien avec des enjeux sociétaux renouvelés (la question des femmes, du genre, du vieillissement, des migrations...), des enjeux environnementaux (les risques « naturels », technologiques ou sanitaires, les pressions sur les ressources, la valorisation des aménités environnementales dans les choix résidentiels...), des enjeux politiques également dans l'appréhension et la gestion des inégalités entre les populations (individus ou groupes sociaux). Ces questions sont désormais largement appréhendées en termes de vulnérabilité, de justice spatiale ou encore de diversité des modes d'habiter.

L'habiter implique un rapport aux lieux et aux territoires envisagé parfois sur un mode ontologique, les constructions territoriales par les pratiques et représentations des habitants contribuant à façonner des identités individuelles et collectives : « *[La] construction territoriale [...] re-configue à tout instant le monde de l'habitant et transforme peu ou prou ses territorialités, c'est-à-dire ses manières d'être, de faire, de penser, d'interpréter ce monde* » (Hoyaux, 2002). Ainsi, l'analyse territoriale ne doit pas être limitée à une approche fixiste et administrative, mais tenir compte de la complexité des territorialités des populations, et des dynamiques à l'œuvre, entre *déterritorialisations* (avec par exemple le poids des mobilités ou la diffusion du numérique et des réseaux de tous types) et *reterritorialisations* (avec par exemple la création, par des promoteurs et acteurs privés, de quartiers résidentiels fermés ou, dans le cadre de l'action publique, l'identification de quartiers prioritaires impulsée par la politique de la ville).

Dans le contexte social, économique, politique et sanitaire de ces dernières années, l'analyse des populations, du peuplement et des territoires en France prend un sens tout particulier, invitant les candidats à se pencher sur de multiples objets, et à s'appuyer sur des approches nuancées et différenciées. L'attractivité des métropoles reste importante mais se voit questionnée ; les espaces de faibles densités oscillent entre la déprise rurale et une attractivité retrouvée ; la dévitalisation des centres des villes petites ou moyennes interpelle les pouvoirs publics ; la pauvreté, comme la gentrification, urbaines ou rurales, deviennent plus visibles ; etc.

Les crises récentes ont souligné à quel point les lieux de vie des populations étaient révélateurs de profondes inégalités quant à l'accès aux services ou aux contraintes de mobilités, quant à la qualité de vie également. Les crises économiques et sanitaires redistribuent en partie ce peuplement, modifiant les hiérarchies entre résidences principales et secondaires, interrogeant les formes d'« *habiter polytopique* » (Stock, 2006). Les débats et polémiques issues des mondes médiatiques, politiques ou scientifiques ont fait émerger la nécessité de se détacher d'une vision binaire du territoire français et à se départir de toute forme de déterminisme géographique quant aux lieux de vie des populations, tout en reconnaissant également que les logiques d'implantation de ces populations puissent être choisies, mais aussi largement contraintes, comme le démontrent de nombreuses études sur le périurbain.

### **Les grands enjeux de la question de programme**

C'est dans ce champ complexifié que doit se situer l'analyse des populations, peuplement et territoires en France, en mobilisant de multiples angles d'approche, en particulier et de façon non exhaustive :

- Étudier la diversité des populations en France, de leurs pratiques et de leurs représentations territoriales au regard des grands enjeux démographiques et sociétaux des dernières années : place des jeunes, des femmes, enjeux du vieillissement, du genre, des migrations, des inégalités, etc. ;



- Analyser les contrastes de peuplement dans la répartition des populations sur le territoire français en termes de densité, de concentration, de diffusion ou de hiérarchie des lieux de peuplement ;
- Rendre compte de la diversité des systèmes de peuplement sur le territoire, à différentes échelles - du territoire national (l'outre-mer constituant un éclairage très pertinent sur ce point) à l'échelle du quartier et même du domicile ;
- Interroger les lieux et territoires de vie des populations, les évolutions des pratiques et des représentations ainsi que leurs impacts sur les processus de peuplement et les territoires ;
- Appréhender les trajectoires complexes des habitants (individus et groupes sociaux), leurs mobilités (trajectoires résidentielles, migrations, mobilités quotidiennes...), leurs modes d'habiter ;
- Comprendre le rôle de l'aménagement des territoires au regard des politiques de peuplement (logement, rénovation urbaine, construction des écoquartiers, proximité des aménités environnementales, etc...) ou des enjeux d'égalité territoriale (quartiers prioritaires de la politique de la ville, enjeu du maintien des services publics et de proximité, etc...) ;
- Questionner également les enjeux politiques et géopolitiques du sujet, en termes de citoyenneté (géographie électorale, investissement associatif, mobilisations collectives...), de défense d'un cadre de vie (conflits environnementaux et d'usages), de sécurisation des lieux de vie des populations, voire de contrôle territorial (fermeture résidentielle, contrôle des flux frontaliers ou autres). Ces enjeux viennent rappeler l'apport de la géographie à la formation du citoyen et à la prise de conscience de ses possibilités d'action, préoccupations qui sont celles des programmes du secondaire.

### **Une articulation forte avec les programmes du secondaire**

L'étude de la population et des dynamiques de peuplement en France est en effet présente dans ces programmes, au collège comme au lycée.

Au collège, ce thème est présent à deux niveaux. La notion « d'habiter » constitue le fil conducteur du programme de sixième (cycle 3), décliné dans des contextes territoriaux divers. L'entrée territoriale, par les pratiques et les représentations des habitants, est centrale, et se prête à des approches de prospective territoriale.

En troisième, l'étude des dynamiques territoriales de la France contemporaine accorde une place importante aux mutations à l'œuvre dans le peuplement de l'espace français, notamment les espaces urbains et les espaces de faibles densités, ainsi qu'aux questions d'aménagement, considérées comme une tentative de compenser les inégalités entre territoires, en termes de peuplement, d'équipement ou encore d'attractivité.

L'étude de la France est systématiquement présente à chaque niveau du lycée, en miroir des thématiques étudiées chaque année dans un cadre territorial plus large.

En seconde, le thème « La France : dynamiques démographiques, inégalités socio-économiques », aborde les enjeux des dynamiques démographiques contrastées et notamment le vieillissement. Le thème « La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement » englobe l'étude des trajectoires résidentielles tout comme celle des mobilités quotidiennes ou saisonnières pour analyser les dynamiques de peuplement du territoire français.

En première, l'étude de la métropolisation et de ses effets en France ou celle de la multifonctionnalité des espaces ruraux français permettent également d'appréhender la diversité des populations, des formes et des dynamiques de peuplement sur le territoire.

Enfin, en terminale, les thématiques relatives aux populations et au peuplement transparaissent à travers l'analyse multiscale de l'attractivité des territoires français et de la mobilité des populations. La question des territoires transfrontaliers permet d'interroger un type de territoire structuré par les mobilités. Le thème conclusif consacre la région du lycée comme cadre d'analyse des territoires de proximité.



## **Histoire médiévale et moderne**

### **- La construction de l'État monarchique en France de 1380 à 1715 (question nouvelle)**

La question de la construction de l'État monarchique en France est classique, mais elle n'a cessé d'être renouvelée, en particulier par les travaux du groupe d'historiens réunis par Jean-Philippe Genet sur l'État moderne et par leur relecture récente. Selon ce collectif d'historiens, c'est l'existence d'une fiscalité publique et, surtout, de la capacité à la fonder sur le consentement de l'ensemble de la société politique, qui constitue le critère principal pour définir et identifier cet objet. S'y ajoute, indispensable et concomitant corollaire, le contrôle de la justice et de la force militaire. Si ce questionnement est à l'origine de la nouvelle question de l'agrégation externe de géographie, c'est l'expression d'État monarchique qui a été retenue, plutôt que celle d'État moderne. La seconde, sans nier sa grande valeur heuristique, pose en effet deux difficultés : celle de la périodisation et, surtout, celle d'une approche implicitement téléologique. Les deux notions sont proches, mais peuvent entrer en tension : si l'État monarchique fut l'un des possibles de l'État moderne, il put conserver des traits progressivement considérés comme archaïques ou comme dissonants (ainsi des privilèges, dont l'État monarchique, à l'époque moderne, favorisa la multiplication) à l'aune d'un idéaltype parfois trop étudié sous un angle excessivement théorique. À côté de structures étatiques de plus en plus solidement établies, une place demeure pour l'informel, la négociation, les interactions.

La prise en compte des acquis les plus récents de l'historiographie suppose de repenser la chronologie de ce phénomène, « l'affirmation progressive de l'État monarchique » (Jean-Louis Biget). En l'occurrence, la césure entre histoire médiévale et histoire moderne n'a guère de sens et introduit une rupture artificielle dans un processus qui, s'il n'est pas linéaire et ne doit pas induire une lecture déterministe, n'en commence pas moins au Moyen Âge, à une date qui demeure discutée, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle (le règne de Philippe Auguste) voire encore plus tôt (la réforme grégorienne), si l'on suit les analyses de Jean-Philippe Genet sur la « genèse de l'État moderne ». Parmi de nombreux choix possibles, le règne de Charles VI (1380-1422) a paru pertinent après le temps de restauration qu'a constitué celui de son père, Charles V, dans la mesure où il ne s'agit pas tant d'interroger la modernité de l'État que la capacité du roi à faire accepter son autorité dans un cadre étatique en construction, qui cherche à s'affranchir des lourdes contraintes de la féodalité – en cela, la guerre et notamment le long conflit opposant la France à l'Angleterre, représente un élément de maturation essentiel. S'intensifie alors un processus de crises tous azimuts au terme duquel l'État monarchique se trouve paradoxalement renforcé : l'affirmation de la fidélité dynastique couplée à une véritable religion royale s'accompagne, grâce à la fin de la guerre civile et à la reconquête progressive du royaume par les Valois, d'un renforcement du pouvoir royal qui passe notamment par la création d'un impôt et d'une armée permanents. Ces difficultés n'ont pas empêché le développement des institutions étatiques, soigneusement défendues, en dépit des carences royales, par des officiers du roi devenus, à tous les échelons administratifs, « partie intégrante du corps du roi ». Si la sujétion a progressé, le gouvernement du royaume laisse encore la place à la requête et au dialogue entre le roi et ses sujets. Par ailleurs, la soumission des grands féodaux n'est pas encore venue et le pouvoir du roi reste concurrencé par des principautés qui ont eu tendance à se constituer pour certaines en États princiers.

Près de trois siècles plus tard, la mort de Louis XIV, si elle ne constitue pas une rupture, n'en est pas moins commode pour faire le point sur le processus de construction étatique. Il ne s'agit pas de considérer ce règne comme le point d'aboutissement d'un processus qui fut irrégulier et n'eut rien d'univoque. Cependant, un point est certain : le temps des « rois absolus » (Hervé Drévilion) fut essentiel dans la construction d'une structure étatique ayant développé son « pouvoir administratif » (Joël Cornette), cette évolution amenant Louis XIV, quelques jours avant sa mort, à la fameuse et très révélatrice confession que l'on sait (« Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours »).

Le choix du temps long oblige à s'interroger sur la pérennité des concepts et des réalités : l'État monarchique ne désigne pas la même réalité en 1380 et en 1715. Passant de l'époque de la féodalité à celle de la « monarchie de papier », via les dures contestations des princes révoltés durant le cycle des guerres de religion, les formules de l'État varient, en France, depuis le règne de Charles VI jusqu'à celui de Louis XIV, même si nombre d'éléments constitutifs étaient déjà présents au début de la période considérée. Les conseils de gouvernement de Louis XIV sont très différents de l'ancien conseil du Roi et les intendants ne correspondent pas aux anciens baillis et sénéchaux du domaine. S'ajoute le fait que le royaume de France s'est considérablement agrandi entre la fin du



XIV<sup>e</sup> siècle et 1715. L'empan chronologique retenu permet d'étudier des phases d'accélération, mais également des périodes de crises, ces dernières constituant, en ce domaine comme dans d'autres, l'une des modalités du changement historique.

L'historiographie récente, qu'il s'agisse des travaux de Fanny Cosandey sur la reine de France ou de Sophie Vergnes sur les frondeuses, invite aussi à analyser le rôle des femmes et du genre dans la construction de l'État monarchique.

Cette question doit être étudiée à différentes échelles, qu'il conviendra d'articuler. La construction de l'État monarchique en France n'est pas un processus endogène : les interactions avec les autres types de construction politique doivent être prises en compte. L'horizon est européen, qu'il s'agisse des relations avec l'Angleterre lors de la Guerre de Cent Ans ou avec l'empire des Habsbourg sous le règne de Louis XIV. Il est également mondial, dès lors que la France étend son emprise au-delà de l'Atlantique.

En raison du rôle des villes – qui, outre qu'elles sont considérées par les rois comme un théâtre privilégié d'expression de leur pouvoir, concentrent les fruits de la croissance économique, fournissant simultanément le principal cadre des oppositions politiques, la (les) Fronde(s) jouant en la matière un rôle crucial.

La nouvelle question d'histoire médiévale et moderne fait écho à deux thèmes du programme du cycle 4, en classe de 5<sup>e</sup>. Le thème 2 « Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », comporte une étude sur « l'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois », ainsi qu'une analyse de « l'émergence d'une nouvelle société urbaine ». La fin de la période médiévale est ainsi présentée comme celle de la construction des « bases d'un État moderne ». Quant au thème 3, il contient un sous-thème intitulé « Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François I<sup>er</sup>, Henri IV, Louis XIV) ». En classe de seconde, le premier chapitre du thème 3 porte précisément sur « l'affirmation de l'État dans le royaume de France ». Il vise notamment à « caractériser la monarchie française ». Parmi les axes à étudier figure celui du « développement de l'administration royale ». Un point de passage et d'ouverture est consacré à « l'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française ».

## **Histoire contemporaine**

### **- Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales**

Le programme d'histoire contemporaine, commun avec le CAPES externe d'histoire-géographie également, invite à s'interroger sur la place centrale qu'occupe le travail artisanal et industriel durant un siècle, des années 1830 aux années 1930 comprises, dans les sociétés d'Europe occidentale, circonscrites aux espaces belge, britannique, espagnol, français, germanique et italien. Centrée sur le travail, cette question a pour ambition d'articuler histoire économique, histoire sociale, histoire politique et histoire culturelle : il s'agit donc d'étudier les pratiques, tout en s'intéressant aux représentations.

La période envisagée est profondément marquée par l'industrialisation selon des chronologies et des modalités variables pour les pays concernés. Le phénomène, déjà bien amorcé en amont par la Grande-Bretagne et la Belgique, atteint la France dans les années 1830 ; puis certaines régions des espaces germanique, italien et espagnol s'engagent dans de nouveaux modes de production. Ceux-ci s'amplifient durant le XIX<sup>e</sup> siècle, s'intensifient singulièrement dans les années 1870-1890, puis évoluent dans le premier XX<sup>e</sup> siècle, notamment pendant et après la Première Guerre mondiale. Ces chronologies prennent en considération les évolutions des systèmes techniques, les changements des structures entrepreneuriales, la concentration variable des moyens de production, l'industrialisation de la guerre, la rationalisation, les transformations de l'organisation du travail, de l'exercice de l'autorité et des pratiques de commandement. Les candidates et candidats seront attentifs à maîtriser les cadres politiques des espaces considérés, afin de comprendre le contexte des différentes évolutions techniques et sociales, ainsi que la nature des éventuelles réponses gouvernementales (législations, prise en considération éventuelle des innovations et changements de production, réactions aux mouvements sociaux...).



Les espaces considérés sont les plus tôt et les plus fortement industrialisés en Europe. Ils sont parfois situés dans des régions transnationales qui voisinent avec des territoires moins ou pas industrialisés. Cette diversité invite à réfléchir sur les différentes échelles et sur les trajectoires variables d'un même processus. Si les espaces colonisés ne sont pas compris dans le périmètre géographique de la question, la présence d'une main-d'œuvre coloniale croissante dans les métropoles, appelée notamment pour les besoins de la Première Guerre mondiale, puis pour la reconstruction d'après-guerre, et ses conséquences multiples sont à prendre en considération.

Coexistant avec l'artisanat, le processus d'industrialisation entraîne de profondes mutations du tissu social, des groupes professionnels et des relations sociales. Il s'accompagne souvent de l'urbanisation, même si l'industrialisation s'effectue aussi en milieu rural et si la proto-industrie subsiste jusqu'à la fin de la période, et même au-delà. Il transforme également les espaces de travail, les tâches effectuées, les rémunérations et la situation de celles et ceux qui travaillent, ainsi que l'organisation des sociétés. Ce processus est indissociable de migrations de plus en plus massives, à la fois à l'intérieur de chacun des espaces « nationaux » considérés mais également d'un pays à l'autre. Enfin, il induit une exploitation croissante des ressources naturelles et, de ce fait, un accroissement considérable des pollutions et des atteintes multiples à l'environnement.

Les mains-d'œuvre artisanales et industrielles exercent un travail dans des branches d'activité à l'évolution contrastée, dans des espaces de travail variés (à domicile, en atelier, en fabrique, en usine, à la campagne ou en ville) et dans des types d'entreprises divers (privées, d'État, régies ou coopératives). Elles mobilisent des techniques, des savoir-faire et des traditions de métier. Constituées d'autochtones et de migrants, ces mains-d'œuvre sont encore extrêmement diverses dans leurs statuts, oscillant entre indépendance et salariat : ouvrières et ouvriers, tâcheronnes et tâcherons, artisanes et artisans, entrepreneuses et entrepreneurs (qui commandent et distribuent le travail artisanal et industriel pour certains produits), contremaîtres, contremaîtresses ou surintendantes, ingénieurs, employées et employés d'usines, directrices et directeurs d'établissements industriels. Les mortes saisons, l'absence d'emploi, devenue chômage, et l'intermittence constituent autant d'épreuves pour les mains-d'œuvre précaires, spécialement pendant les années 1840, la Grande Dépression des années 1880 et la crise des années 1930. Conditions de travail et gestes de travail accomplis avec des conséquences éventuelles sur la santé, formations et qualifications, modes de rémunération enfin, singularisent ces mains-d'œuvre qui vivent dans des familles, habitent des logements et des quartiers où elles développent des sociabilités, des pratiques culturelles et de loisirs, y compris sportifs. Elles consomment aussi. Candidates et candidats seront attentifs aux spécificités qui, dans ces différents domaines, distinguent les mondes artisanaux et industriels des autres populations laborieuses de l'agriculture et des services dans les sociétés ouest-européennes.

Le processus de mise au travail génère maux et tensions. À cet égard, la « question sociale » est au cœur de la structuration d'un mouvement ouvrier divers qui contribue puissamment à l'instauration et au perfectionnement de la législation sociale, ainsi qu'à l'amélioration de la condition ouvrière. Ces mains-d'œuvre développent, en effet, des pratiques de solidarité et des formes de résistance : elles s'engagent dans des coalitions, puis des grèves ; elles se regroupent dans des sociétés de secours mutuels, des syndicats de toutes obédiences, des formations politiques et des coopératives. De multiples débats autour de la représentation politique des mondes du travail, depuis les premiers socialismes et la structuration d'un mouvement ouvrier, jalonnent cette histoire, même si on ne saurait exiger des candidates et candidats une connaissance approfondie des évolutions internes des organisations du mouvement ouvrier. Parallèlement, des organisations patronales se structurent : le patronage et le paternalisme, les formes variées de négociations collectives ou encore la gestion concertée des mains-d'œuvre sont autant de réponses apportées à la question ouvrière par les employeurs, les États et les élites. Le droit du travail, son institutionnalisation, les politiques du travail, qui passent notamment par l'élaboration d'une législation et le contrôle de son application comme par la mise en place d'administration, la protection sociale enfin (sous ses diverses formes : prévoyance, assistance ou assurance) constituent un socle politique et social qui se construit durant ce siècle d'industrialisation.

En outre, les sociétés ouest-européennes connaissent des circulations transnationales croissantes. À la mondialisation progressive de l'économie et à ses effets sur le travail, des réponses associatives sont apportées



par les trois Internationales ouvrières, les Internationales syndicales, l'Association Internationale pour la protection légale des travailleurs ; apparaissent ensuite des réponses institutionnelles par le biais de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919 et de ses premiers chantiers durant les années 1920 et 1930, qui concernent le droit du travail et la protection sociale.

On s'interrogera enfin sur la place des ouvrières et ouvriers dans les sociétés ouest-européennes et sur leur intégration, en scrutant les représentations du travail, des travailleuses et des travailleurs, tant dans les enquêtes sociales que dans les œuvres littéraires, les œuvres d'art et les médias en plein essor (journaux, photographie et cinéma). Artistes, médias, observateurs sont aussi saisis par ces débats et y participent à leur manière en représentant le travail.

Le sujet implique de se nourrir des renouveaux historiographiques portés par les associations et le réseau européen d'histoire du travail (*European Labour History Network*, fondé en 2013). Pour la plupart des questions évoquées, les candidates et les candidats devront mobiliser et interroger les catégories de genre, de génération, de classe et de nationalité dans la perspective d'une histoire transnationale des circulations et d'une histoire connectée.

Ainsi formulée, la question d'histoire contemporaine entend contribuer à la formation des futurs enseignantes et enseignants en les invitant à réfléchir sur un thème essentiel et très actuel, irrigué par des questionnements historiographiques comparés à l'échelle européenne. Elle leur permettra d'approfondir leurs connaissances et leur réflexion sur plusieurs séquences des programmes d'histoire du second degré : en classe de 4<sup>e</sup>, le thème 2 est consacré à « L'Europe de la révolution industrielle » ; en classe de Première générale, le chapitre 2 du thème 2 porte sur « L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France », envisage « Les transformations des modes de production » et « L'importance politique de la question sociale », et propose notamment comme point de passage et d'ouverture « 25 mai 1864 : le droit de grève répond à l'une des attentes du mouvement ouvrier » ; de même, le chapitre 2 du thème 3, consacré aux « Permanences et mutations de la société française jusqu'en 1914 », invite à mettre en avant l'industrialisation, la question ouvrière, l'immigration et la place des étrangers ou encore l'évolution de la place des femmes, et propose, comme points de passage et d'ouverture, « La fusillade de Fourmies » et « Le Creusot et la famille Schneider ». En Première technologique, le thème « Les transformations politiques et sociales de la France de 1848 à 1870 » (thème 2) et son sujet d'étude « Les établissements Schneider au Creusot sous la Deuxième République et le Second Empire » invitent à appréhender la notion d'industrialisation, le rôle économique et politique d'Eugène Schneider, les transformations des formes et lieux de travail et leurs conséquences sociales et politiques pour les ouvriers comme pour leurs familles.



**Communiqué des présidents des concours de l'agrégation externe d'histoire, de l'agrégation externe de géographie et du CAPES externe d'histoire, mai 2022**

Les directoires des jurys de l'agrégation d'histoire, de l'agrégation de géographie et du CAPES d'histoire-géographie ont travaillé ensemble dans un esprit constructif afin de synchroniser au mieux les questions d'histoire et de géographie des différents concours et de permettre à terme une préparation commune dans le cadre de la réforme.

Pour la session 2024, les questions d'histoire contemporaine et d'histoire ancienne, sans être totalement similaires, pour tenir compte de la spécificité de chaque concours, seront susceptibles d'être préparées simultanément. La question d'histoire ancienne du CAPES 2024, « Gouverner l'Empire romain de Trajan à 410 après J.-C. », s'inscrit dans la thématique de la question à l'agrégation d'histoire prévue la même année : « Gouverner l'Empire romain de 284 après J.-C. à 410 après J.-C. ». Il en va de même de la question d'histoire contemporaine du CAPES, « L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Evian de 1962 » qui est articulée avec la question de l'agrégation d'histoire « Les sociétés africaines et le monde : une histoire connectée (1900-1980) ».

Les questions de géographie sont et demeurent communes au CAPES et à l'agrégation de géographie. Les directoires des jurys du CAPES d'histoire-géographie et de l'agrégation externe de géographie ont fait le choix commun de reconduire la question de géographie thématique « Frontières » dans le programme du CAPES de la session 2024. Cette prolongation garantit une continuité dans le concours, dans la mesure où deux questions d'histoire du CAPES ont été renouvelées.

Les jurys de l'ensemble des concours de recrutement des enseignants d'histoire-géographie continueront un travail commun dans le but d'amplifier ce mouvement.